

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Mouila : les clients des banques font fi des mesures sécuritaires

ENTRE le 25 et le 26 mars, le déferlement des clients a suscité un léger désordre.

Félicien NDONGO
Mouila/Gabon

COMME à Libreville, la Banque internationale pour le commerce et l'industrie (Bicig) a été débordée par une masse humaine constituée de ses clients à Mouila. La consigne - 1 mètre de distance - imposée par le gouvernement pour éviter la contamination au Covid-19, y a été ignorée.

Les journées de mercredi 25 et jeudi 26 mars ont démontré, à suffisance, l'insouciance dont font encore montre nombre de com-

patriotes face à cette épidémie, en dépit du fait qu'elle a déjà fait une victime au Gabon. En effet, comparativement aux périodes antérieures de paie, cette fin du mois pour les fonctionnaires, à cause de la psychose suscitée par le Covid-19, a drainé plus de monde qu'il n'en fallait au même moment. Provoquant ainsi un certain désordre, au mépris des mesures sécuritaires arrêtées.

Les torts peuvent être partagés, dans ces manquements qui étaient tout aussi visibles même dans les petites structures financières présentes dans le chef-lieu de la Ngounié. Où les paiements ont également connu de fortes affluences, avec le même spectacle désolant.

A Bicig, deux tentes étaient dressées dans la concession, avec des



A l'agence BICIG, les mesures barrières ont eu du mal à être suivies.

places assises. Mais de l'autre côté de la barrière, des clients, debout, par grappes, attendaient un numéro d'appel. Le tout dans un tel cafouillage! Des policiers, au nombre de 3 ou 4, filtraient

comme ils pouvaient l'entrée aux guichets automatiques.

Heureusement que le passage du substitut du procureur a fait ramener un peu d'ordre. Notamment à la Bicig où, la discipline revenue,

les clients, par dizaine et à distance homologuée, ont pu toucher leurs émoluments dans de bonnes conditions. Un vigile se tenait à l'entrée avec un gel hydro-alcoolique pour désinfecter les mains.

Photo: Félicien Ndongo

Oyem : chefs d'entreprises et employés édifiés sur le Code du travail



Les participants à la formation suivant les intervenants.

L'ATELIER était animé par des inspecteurs du Travail en service dans le Septentrion.

E. EBANG MVE
Oyem/Gabon

DANS son souci de bien faire assimiler le contenu du Code du Travail à l'ensemble travailleurs au Gabon - les manquements observés à cet égard au sein des structures tant publiques que privées sont criants - le ministère en charge du Travail et de l'Emploi a organisé,

dernièrement, à l'Hôtel de ville d'Oyem, un atelier de renforcement des capacités et d'échanges à l'intention des responsables d'entreprises du chef-lieu du Woleu-Ntem et leurs employés. Directeurs et chefs de services de l'administration publique, responsables des ressources humaines, des Collectivités locales, chefs d'entreprises du secteur privé, opérateurs économiques,

commerçants, responsables des syndicats des travailleurs et les représentants de la Main-d'œuvre non permanente (MONP) ont pris part à cet atelier.

Trois thématiques en constituaient le menu: "L'inspection du Travail" animée par Hugues Gervais Mbouala (directeur provincial du Travail); "Droits et devoirs des parties" présentée par le chef de service départemental du Travail dans le Woleu, M. Ongone Mendene; et "Conflits du travail et leur mode de règlement" introduite par Alphonse Boudika, chef de service départemental du Travail dans l'Okano (Mitzic).

Au cours des échanges, les employeurs ont été invités à respecter scrupuleusement le Code du travail en matière d'embauche, de sécurité, de santé et de sécurité sociale dans sa partie des cotisations à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). Les employés, eux, ont été exhortés à toujours veiller sur leur situation professionnelle, notamment en matière de contrat de travail.

Minvoul : installation du chef de regroupement Mvolo-Vema-Mekagha



Installation du chef Albert Ndong Ondo.

LE promu s'appelle Albert Ndong Ondo.

E.E.M.
Minvoul/Gabon

LE nouveau chef du regroupement des villages Mvolo, Vema et Mekagha, Albert Ndong Ondo, a pris officiellement ses nouvelles charges, le samedi 14 mars dernier, à la faveur d'une cérémonie d'installation

officielle présidée par le préfet du département du Haut-Ntem, François Lémongo, qui lui a remis ensuite les attributs (drapeau et médaille) de sa fonction.

La cérémonie s'est déroulée en présence du chef du canton Sosolo-Ntem, Michel Ondzaga, et de plusieurs chefs de villages. Dans ses conseils, le préfet a invité le promu au respect des lois et règlements en vigueur au Gabon. "Vous êtes tenu de respecter vos supérieurs hiérarchiques, et de privilégier le dialogue, la concertation permanente avec les sages, les jeunes et les femmes des trois villages dont vous avez la charge (...) Sachez que seul l'échange permanent avec les différentes composantes de la population sous ta chefferie, sans distinction aucune, vous aidera à mener à bien ta mission", a conseillé le préfet du Haut-Ntem. Remerciant les autorités de nomination, Albert Ndong Ondo a promis de suivre les conseils donnés par le préfet. Né le 12 janvier 1961 à Minvoul, il succède à M. Akono-Nsome, destitué.

Photo: PME/L'Union